

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2013 à 20h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf DILIGENT Bruno qui donne pouvoir à AUBERTEIN Régis, EIGELTHINGER Bernard donne pouvoir à ENCELLE Michel, MARCHAL Jean-Pierre, BOYER Fabrice, LANBLIN François.

Mme LANBLIN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil
 - Travaux chemin du Pré Perrin
 - Choix du bureau d'Etudes pour consultation de l'affermage de l'eau
- Questions diverses
 - Renouvellement du contrat d'achat d'eau

Cette réunion du conseil fait suite à la réunion qui était prévue le 13/02/2013 et dont le quorum n'a pas été atteint.

Approbation du compte rendu du conseil précédent.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

1. Travaux chemin du Pré Perrin (8.3 – Voirie)

Une réhabilitation du chemin du Pré Perrin (chemin menant à la Station d'Épuration) s'avère nécessaire suite aux travaux d'assainissement réalisés récemment.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise COLAS EST et THIRIET :

- COLAS EST pour un montant de 15 204.00 € HT soit 18 183.98 € TTC
- THIRIET pour un montant de 13 450.00 € HT soit 16 086.20 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le moins-disant, c'est-à-dire, l'entreprise THIRIET.

2. Choix du bureau d'Etudes pour consultation de l'affermage de l'eau (8.8 – Environnement)

Suite à la fin du contrat d'affermage avec la SAUR se terminant le 31/12/2012, concernant l'alimentation en eau potable, reconduit par dérogation de M. le Sous-Préfet pour une durée d'1 an.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de demander un devis auprès de plusieurs Bureaux d'Etudes :

IRH, G2C Environnement, GEREEA, BEPG, GEOPROTECH, CESTE

Seul IRH et CESTE ont répondu à la demande.

- IRH pour un montant de 11 345,00 € HT soit 13 568,62 € TTC
- CESTE pour un montant de 6 640,00 HT soit 7 941,44 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le Bureau d'Etudes CESTE.

Questions diverses

- **Renouvellement du contrat d'achat d'eau**

M. ENCELLE informe le conseil des tractations avec le Grand Couronné sur la révision du contrat. Celui-ci n'ayant pas été résilié dans les délais impartis (article 8), l'ancien contrat continue à courir pour une durée de 5 ans.

2013 : prix du m³ = 0,34 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50